SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 18 juin 2015 portant nomination des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les qualifications professionnelles des personnes spécialisées en radiophysique médicale titulaires d'un diplôme délivré hors de France, prévue par le décret n° 2009-742 du 19 juin 2009

NOR : *AFSH1530431A*

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1333-60 ;

Vu le décret n° 2009-742 du 19 juin 2009 instituant la commission chargée d'émettre un avis sur les qualifications professionnelles des personnes spécialisées en radiophysique médicale titulaires d'un diplôme délivré hors de France ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2009 portant nomination des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les qualifications professionnelles des personnes spécialisées en radiophysique médicale titulaires d'un diplôme délivré hors de France, prévue par le décret n° 2009-742 du 19 juin 2009 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 relatif à la formation et aux missions de la personne spécialisée en radiophysique médicale et à la reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants étrangers pour l'exercice de ces missions en France,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission prévue par le décret du 19 juin 2009 susvisé, pour une durée de cinq ans :

1° a) Mme Catherine DEJEAN, représentant la Société française de physique médicale, membre titulaire ;
b) Mme Caroline LAFOND, représentant la Société française de physique médicale, membre suppléant ;

2° a) M. Manuel BARDIÈS, représentant la Société française de physique médicale, membre titulaire ;
b) Mme Véronique DEDIEU, représentant la Société française de physique médicale, membre suppléant ;

3° a) M. Thierry SARRAZIN, représentant la Société française de physique médicale, membre titulaire ;
b) M. Dominique LE DU, représentant la Société française de physique médicale, membre suppléant ;

4° a) M. Jean-Jacques MAZERON, représentant la Société française de radiothérapie oncologique, membre titulaire ;
b) M. Éric LARTIGAU, représentant la Société française de radiothérapie oncologique, membre suppléant ;

5° a) Mme le professeur Laure SARDA-MANTEL, représentant la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, membre titulaire ;
b) M. le professeur Denis MARIANO GOULARD, représentant la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, membre suppléant ;

6° a) M. le professeur Hubert DUCOU LE POINTE, représentant la Société française de radiologie, membre titulaire ;
b) M. le docteur Hervé BRISSE, représentant la Société française de radiologie, membre suppléant.

Article 2

Sont nommés en qualité de membres de la commission prévue par le décret du 19 juin 2009 susvisé, pour une durée de cinq ans, les personnalités qualifiées suivantes :

1° M. Marc VALERO, désigné par l'Autorité de sûreté nucléaire ;

2° Mme le docteur Claudia FERRARI, désignée par l'Institut national du cancer ;

3° Mme Amélie ROUÉ, désignée par l'Institut national des sciences et techniques nucléaires.

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Paris, le 18 juin 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,
G. Boudet